Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260321-DEL_2026_043-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 17 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Kévin STEINBACHER, M Martine GUÉNÉGANT, M Thierry BURLOT, Mme Catherine CABOT, M Frédéric SOHIER, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Philippe BECAN, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Noémie BROSSAULT, M Michel MOREL, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Gwenaëlle LIETAR, M Eric DYEVRE, Mme Guenhaëlle VEDIE, M Christian CHAUFOUR, Mme Jeanne BOUVIER, M Frédéric DENOUAL, Mme Nathalie ROBLOT, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Isabelle LUCAS, M Michel BOUCHALAIS, Mme Marie BOURGOIN, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mme Emilie BELLOT, M Ernest MARTIN, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET.

Madame Nolwenn GUILLOU est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

ELECTION EXECUTIF

DELIBERATION N°2026/043 – ELECTION DES ADJOINTS

Présents : 33 **Représentés : 00** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260321-DEL_2026_043-DE

Sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, élu Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

1) Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné en début de séance et dans les conditions rappelées ci-dessous.

2) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

3) Résultats du tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **33**

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **33**

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **..00**

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : **07**

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : **26**

f. Majorité absolue : **14**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MERVIN Marie-Claire	**26**	**Vingt-Six**

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260321-DEL_2026_043-DE

4) **Proclamation de l'élection des Adjoints**

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par **Madame Marie-Claire MERVIN**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous et sur la feuille de proclamation jointe au procès-verbal.

1 – Madame Marie-Claire MERVIN

2 – Monsieur Frédéric SOHIER

3 – Madame Martine GUENEGANT

4 – Monsieur Kévin STEINBACHER

5 – Madame Muriel BEZIEL

6 – Monsieur Philippe BECAN

7 – Madame Catherine CABOT

8 – Monsieur Vincent REMY

9 – Madame Mirella JEAN DE DIEU

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 23 mars 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

Nolwenn GUILLOU — Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 25 MARS 2026 et affichée en Mairie, le 25 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260321-DEL_2026_043-DE